

Les veaux préfèrent se coucher près des vaches

*Christopher Gessenhardt** – L’ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) ne contient aucune indication spécifique concernant les systèmes de détention pour les vaches allaitantes ou laitières dans l’élevage de veaux sous la mère. En outre, les connaissances manquent sur le comportement des animaux dans des systèmes de stabulation vache-veau et sur l’impact sur le bien-être animal. Le Centre spécialisé dans la détention convenable (OSAV & Agroscope Tänikon) a donc lancé un projet sur l’élevage mère-veau, réalisé sous la forme d’un travail de doctorat en médecine vétérinaire, en collaboration notamment avec Vache mère Suisse.

La viande issue de l’élevage allaitant et le lait provenant d’exploitations avec élevage de veaux sous la mère connaissent une demande croissante en Suisse. Bien que ces modes de garde diffèrent nettement de l’élevage classique de vaches laitières et de veaux ainsi que de bovins à l’engrais, l’OPAn ne fournit pas d’indications spécifiques pour les vaches allaitantes ou laitières dans l’élevage de veaux sous la mère. En outre, les connaissances manquent sur le comportement des animaux dans des systèmes de stabulation vache-veau et sur l’impact sur le bien-être animal.

Le projet sur l’élevage mère-veau, réalisé sous la forme d’un travail de doctorat en médecine vétérinaire entre octobre 2022 et décembre 2024 en collaboration avec la faculté Vetsuisse de l’Université de Berne, doit y remédier. La première partie du projet a porté sur une analyse de la situation actuelle permettant, d’une part, d’obtenir une image de l’élevage

mère-veau en Suisse et, d’autre part, d’étudier le comportement des animaux ainsi que leur utilisation des zones de l’écurie. La deuxième partie a examiné le comportement de couchage des vaches et des veaux dans des stabulations avec différentes positions de l’aire de repos des veaux. Le projet était axé sur la pratique et s’est déroulé en étroite collaboration avec Vache mère Suisse et le service de conseil du Centre de compétence MuKa.

Descriptif des exploitations visitées et recommandations pratiques des éleveurs

Pour collecter les données de la première partie du projet, 39 exploitations allaitantes et 6 exploitations laitières avec élevage de veaux sous la mère ont été visitées durant l’hiver 2022-23, afin de décrire différentes formes d’élevage mère-veau et de systèmes de gestion au moyen d’entretiens

avec les exploitants. La taille moyenne du groupe mère-veau des exploitations visitées s’élevait à 18 vaches (7-52) et 15 veaux (2-44) et environ la moitié des 45 exploitations détenait temporairement ou en permanence un taureau dans le groupe. Une gestion des vêlages sur toute l’année (56 %) était un peu plus répandue que les vêlages saisonniers et environ 78 % des exploitations castraient au moins une partie des veaux mâles. Les exploitations avec élevage de veaux sous la mère sevreraient leurs veaux à 6,5 mois en moyenne. La majorité des exploitations allaitantes (64 %) écoulaient leurs veaux principalement par le biais du programme de label NaturaBeef®, tandis que 26 % des exploitations allaitantes et 66 % des exploitations laitières avec élevage de veaux sous la mère (tant pour les produits laitiers que la viande) optaient surtout pour la vente directe.

Durant l’entretien, les éleveurs ont partagé avec nous leurs expériences et



Figure 1 : (A) Aire de repos pour les veaux aménagée à l’avant des logettes des vaches et (B) dans un secteur séparé, dans des écuries pour vaches allaitantes.

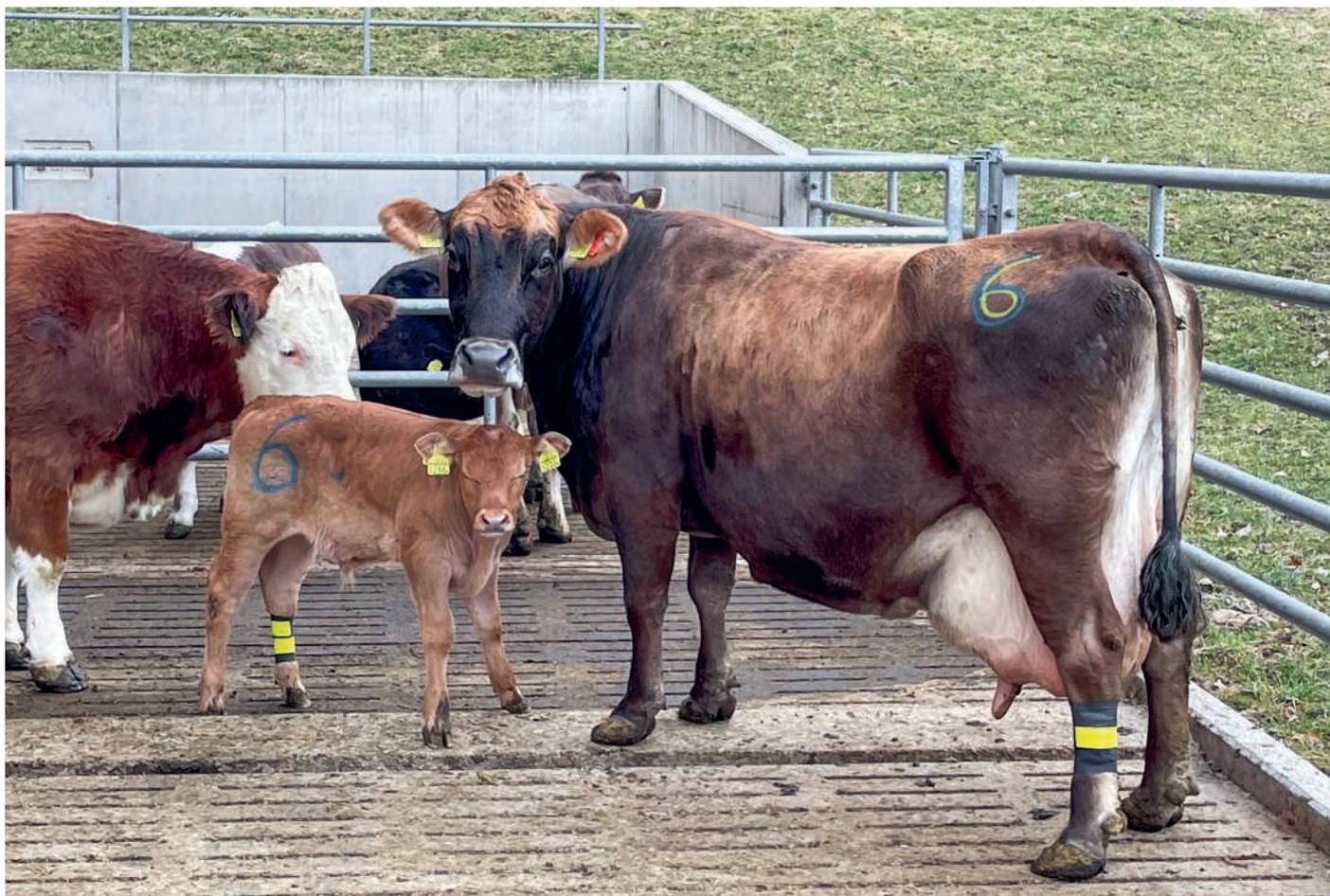


Figure 2 : Couple mère-veau avec des marques colorées et des accéléromètres pour analyser le comportement de couchage sur une exploitation allaitante (photos : Agroscope Tänikon, Christopher Gessenhardt)

les points auxquels une exploitation allaitante devrait veiller lors de la construction d'une étable. Plusieurs d'entre eux ont souligné les avantages d'une écurie dimensionnée le plus généreusement possible et bien dégagée, avec le moins de différences de niveau possible entre les surfaces. De plus, quelques personnes ont conseillé d'intégrer un travail à l'écurie. Les dimensions minimales légales pour les box de vêlage ont été plusieurs fois décrites comme trop petites, si bien que plusieurs éleveurs ont recommandé des box plus spacieux dans l'intérêt du bien-être des animaux et surtout pour sa propre sécurité. Des cornadis autobloquants ainsi que l'installation de plusieurs petits abreuvoirs au lieu de quelques gros ont été plusieurs fois recommandés. L'aménagement d'une aire d'alimentation réservée aux veaux (idéalement avec possibilité de les immobiliser) et d'abreuvoirs placés

plus bas a aussi été recommandé. Par ailleurs, dans les stabulations libres à logettes, l'intégration d'une aire de repos pour les veaux la plus grande possible, idéalement installée à l'avant des logettes des vaches, a été plusieurs fois considérée comme avantageuse. La multitude d'expériences et de recommandations émises reflète la diversité des exploitations mère-veau en matière de conditions de construction et de gestion.

Plusieurs heures d'observation de l'utilisation de l'écurie

Lors de chaque visite d'exploitation, le comportement des vaches et des veaux a été observé durant trois heures. L'objectif était de voir comment les animaux utilisaient les différentes zones fonctionnelles des étables. Les observations ont eu lieu après

l'affouragement du matin et donc hors des principales périodes d'alimentation ou de repos. Lors de ces observations, environ 40 % des vaches étaient couchées, 23 % s'alimentaient, 26 % se tenaient debout et 11 % s'adonnaient à d'autres activités (p. ex. interactions sociales ou déplacements), en moyenne. Par rapport aux vaches, les veaux ont présenté en moyenne plus souvent d'autres types d'activités, comme le jeu ou l'exploration (21 %) et étaient nettement plus couchés (60 %) sur l'ensemble de la période d'observation. Ils ont utilisé aussi bien leur propre aire de repos que celle des vaches. Durant les observations, il est apparu que les veaux utilisaient davantage leur aire de repos sur les exploitations où celle-ci se situait à l'avant des logettes (figure 1A) que lorsqu'elle se trouvait dans un secteur séparé (figure 1B). En outre, le comportement de couchage des vaches a semblé dépendre de la

À savoir

position de l'aire de repos des veaux, car la tendance observée était que les vaches se couchaient moins dans les écuries où l'aire de repos des veaux était séparée comparé à celles où celle-ci se trouvait devant les logettes. Le temps de couchage quotidien étant un facteur physiologique important pour les vaches en lactation, nous avons voulu traiter cette question dans une autre partie du projet.

La position de l'aire de repos des veaux influence-t-elle le comportement de couchage ?

Pour déterminer si la position de l'aire de repos des veaux influence le comportement de couchage des vaches, 14 exploitations allaitantes (sept par position de l'aire de repos des veaux) ont été visitées entre janvier et mars 2024. Sur chaque exploitation, le comportement de couchage de six vaches a été relevé à l'aide d'accéléromètres placés sur le membre

postérieur gauche durant cinq jours (figure 2). Les vaches étaient couchées en particulier entre 23 h et 4 h ainsi qu'en milieu de journée, entre 10 h et 14 h. Le temps de couchage quotidien moyen des vaches allaitantes s'est élevé à 10,6 heures, ce qui est comparable à d'autres études (9 à 12 heures). Il faut toutefois relever d'importantes différences dans les temps de couchage quotidiens (7,2 à 14,3 heures, figure 3), tant entre les vaches qu'entre les exploitations. Contrairement à notre hypothèse, les vaches des exploitations dont l'aire de repos des veaux était séparée ont présenté un comportement de couchage comparable à celles dont l'aire de repos des veaux se trouvait devant la leur. Le comportement de couchage des vaches changeait toutefois selon l'âge des veaux : plus les veaux étaient âgés, moins les vaches se couchaient souvent, mais plus longtemps.

Sur la plupart des exploitations, les veaux des six vaches ont aussi pu être

équipés d'accéléromètres afin de suivre leur comportement de couchage. En outre, le lieu où les veaux se couchaient a été relevé au moyen d'observations directes durant six heures par exploitation. Avec en moyenne 15,2 heures, les veaux se couchaient nettement plus longtemps que leurs mères et les temps de couchage quotidiens des différents veaux présentaient des écarts importants (13 à 20,1 heures par jour). Plus les veaux étaient âgés, plus ce temps était court. Fait intéressant, les veaux se couchaient davantage dans les logettes des vaches lorsque leur aire de repos se trouvait dans un secteur séparé, tandis qu'ils se couchaient principalement dans leur aire de repos lorsque celle-ci était située devant les logettes des vaches (figure 4). Si on remarque que les veaux utilisent surtout les logettes des vaches plutôt que leur aire de repos, on recommande d'en tenir compte dans les rapports animal-place de couchage ainsi que dans l'influence possible sur l'hygiène des logettes et de la litière.

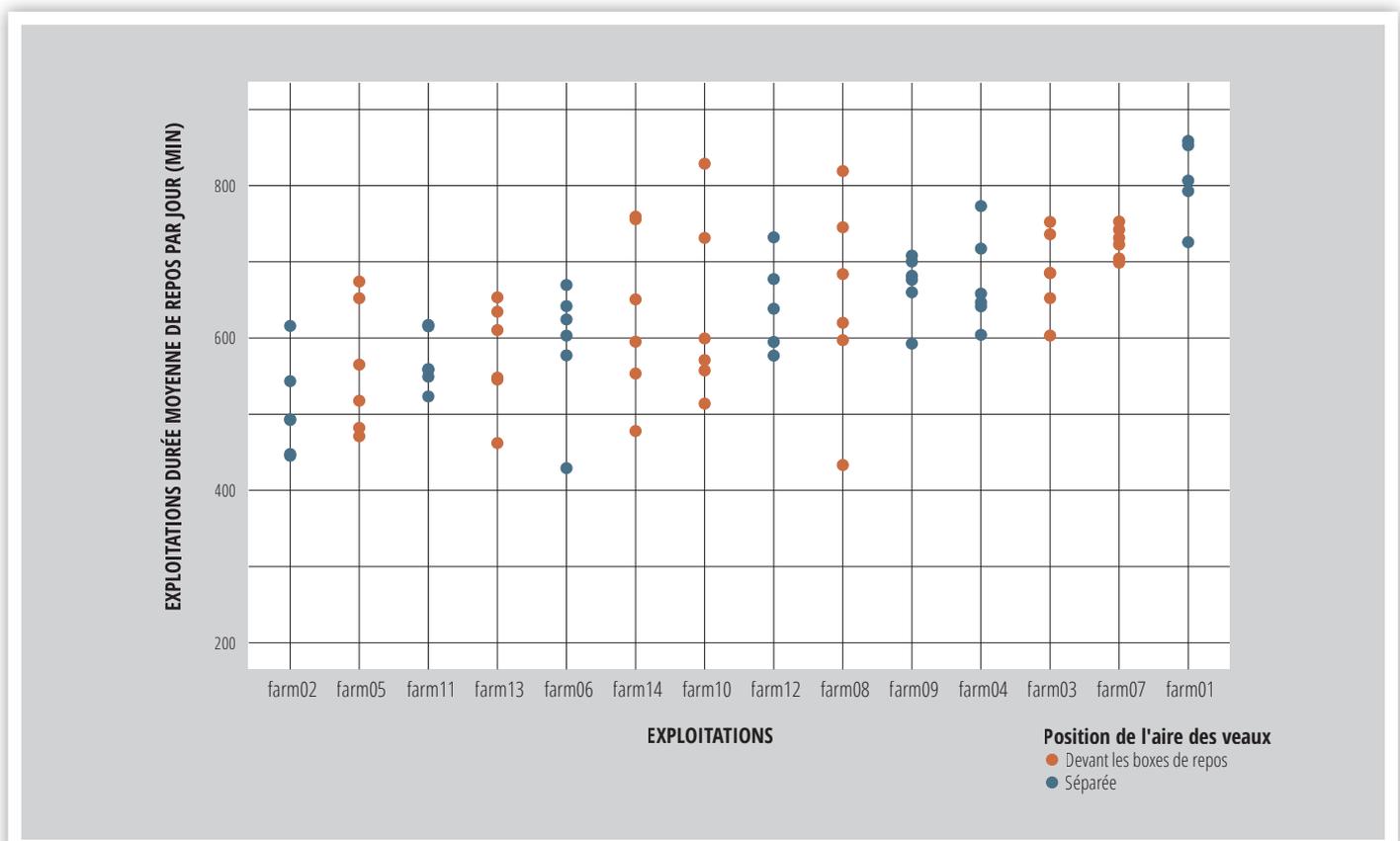


Figure 3 : Temps de couchage moyen des vaches allaitantes de 14 exploitations suisses. Chaque point représente une vache dont le comportement de couchage a été relevé durant au moins quatre jours complets.

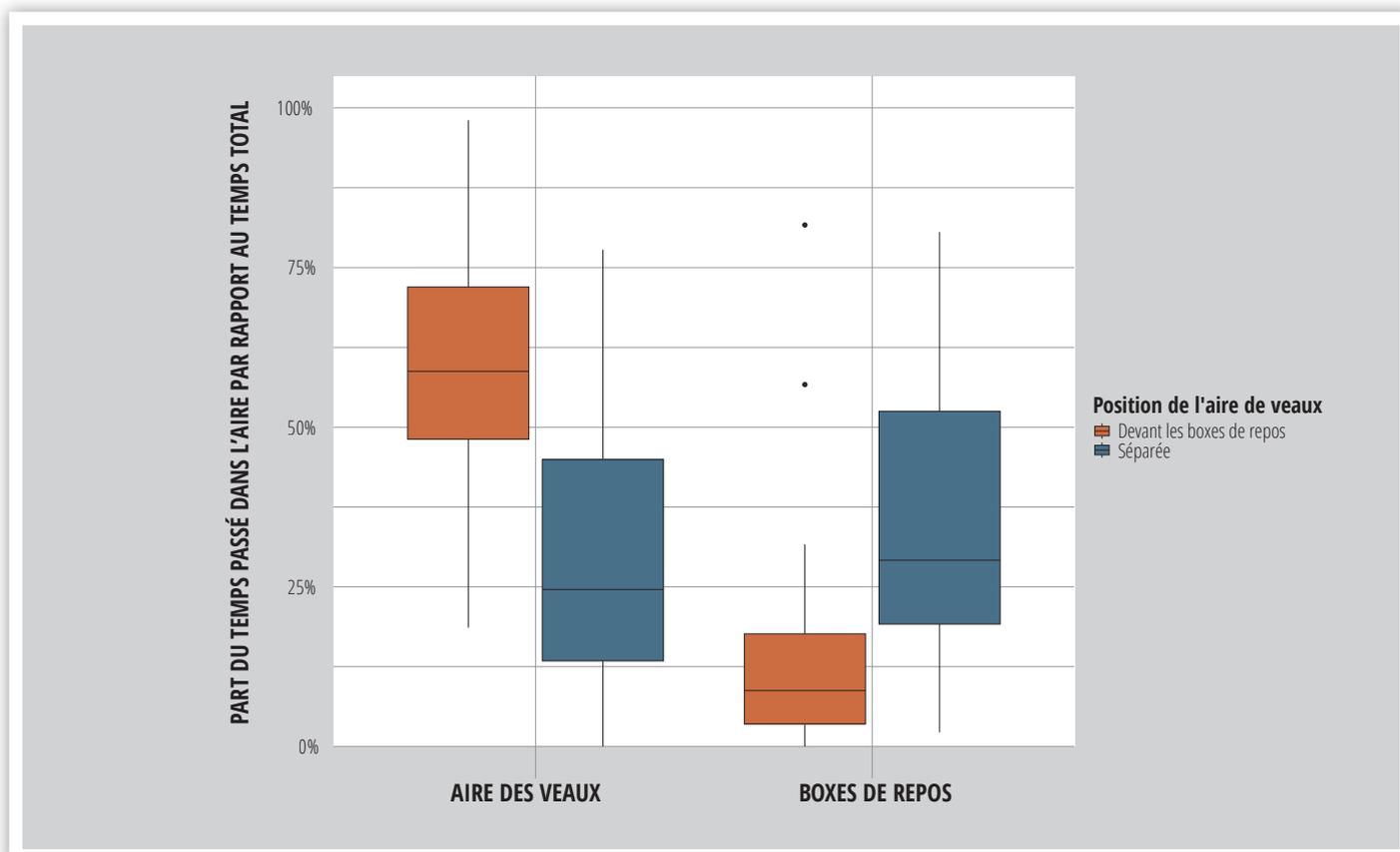


Figure 4 : Pourcentage de temps durant lequel les veaux étaient couchés dans leur aire de repos ou dans les logettes des vaches sur l'ensemble de la période d'observation (6 heures), dans des exploitations avec différentes positions de l'aire de repos des veaux. Une représentation en box-plot a été utilisée pour décrire les données. Le trait horizontal dans chaque boîte indique la médiane (le milieu des données), le trait au-dessus et celui au-dessous indiquent le quartile supérieur, respectivement inférieur (50 % des données se trouvent entre les deux, 25 % des données au-dessus et au-dessous), les lignes verticales ou les points représentent des valeurs plus éloignées.

Nos conclusions

Les résultats de notre projet montrent clairement la diversité avec laquelle l'élevage mère-veau est pratiqué et les nombreuses approches, spécifiques à chaque exploitation, qui existent. Un indicateur important du bien-être animal est le comportement de couchage des

vaches, dont il est connu qu'il dépend d'une multitude de facteurs, tels que la qualité de la litière ou la densité d'animaux, mais aussi de facteurs propres à l'animal, comme les boiteries ou le stade de lactation. D'après les résultats de cette étude, le comportement de couchage des vaches n'est pas influencé de manière déterminante par la position de l'aire de repos des veaux. L'étude a toutefois

clairement montré que les veaux préfèrent se coucher à proximité des vaches, ce qui devrait être pris en compte lors de la construction ou de la rénovation d'écuries. Le projet a été financé par l'OSAV et la fondation Eva-Husi pour la protection des animaux. Un grand merci à Vache mère Suisse ainsi qu'au Centre de compétence MuKa pour leur soutien. ■

Diarrhée virale bovine (BVD) : début de la phase de transition

Esther Manser – Grâce à une lutte et une surveillance intensives, la diarrhée virale bovine, ou BVD, a pratiquement disparu en Suisse. Le faible nombre de cas de BVD actuellement enregistrés dans notre pays a conduit la filière bovine, en collaboration avec le Service vétérinaire suisse, à entamer la dernière ligne droite vers l'éradication de la maladie. Une phase de transition de deux ans a débuté le 1^{er} novembre 2024. Vous trouverez plus d'informations sur www.blv.admin.ch → Animaux → Épizooties → Lutte → Éradication de la BVD. En outre, nous vous tenons régulièrement informés sur nos différentes plateformes de communication, notamment sur le site web de Vache mère Suisse sous Informations professionnelles / Santé des animaux. De plus, les médias agricoles publient régulièrement des articles sur ce thème.